

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

SEANCE DU 20/09/2018

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GRENARD Eliane, Maire déléguée, ARBEZ-CARME Elisabeth, BOUILLIER Isabelle, PILLARD Claudie, GAILLARD Denis, MOYAT Alain, Maire adjoints, GRENARD Daniel, GROSSIORD Daniel, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, RAFFIN Emilie, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, VERNEREY Samuel.
Absents excusés:	CUPILLARD Elisabeth qui donne procuration à GAILLARD Denis, DALLOZ Sylvie qui donne procuration à MICHAUD Sylvie, DURIF Joël qui donne procuration à MICHARD Jean-Louis, PERRIER Marianne, PETETIN Aurore, Absents :
Absents :	PATARCHI Guillaume, ZEHNDER Damien.
Secrétaire de séance	ARBEZ-CARME Elisabeth

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 26/07/2018 qui est approuvé à l'unanimité.

I. LOTISSEMENT "LE GITALET" : VENTE PARCELLE N° 3

M. le Maire informe l'assemblée que l'agence immobilière "La Maison de l'Immobilier" de Lamoura, mandatée pour la vente de parcelles du lotissement "Le Gitalet", a émis une offre d'achat à M. et Mme Jean-Luc et Laurence TRILLAUD pour la parcelle n° 3, cadastrée AL 489, d'une surface de 593 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la vente de ladite parcelle au prix de 40 573,68 € TTC incluant les honoraires d'agence et autorise Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 1ère adjointe, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

II. MAISON DE L'ENFANCE : SUITE CONTRÔLE CAF 2016

Suite au contrôle effectué les 6 et 7 juin 2018 par la Caisse d'Allocations Familiales sur les activités et données financières de la Crèche concernant l'exercice 2016, M. le Maire communique le rapport qui fait état de certains taux erronés liés à une utilisation inadaptée du logiciel, générant une sous-facturation aux familles et un versement excédentaire de prestations de service à la collectivité.

Afin de régulariser cette situation comptable, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité avec 2 abstentions, décide d'une part la mise en recouvrement d'un rappel 2016 aux familles concernées pour une valeur totale de 599,43 €.

D'autre part, à l'unanimité, le Conseil Municipal prend note du trop perçu 2016 à rembourser à la Caisse d'Allocations Familiales d'un montant de 1 681,89 €.

III. MAISON DE L'ENFANCE : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Dans le cadre de la mutualisation des moyens et compte tenu des besoins en personnel, la commune de Lamoura a pris une délibération le 24/05/2018 proposant de mettre à disposition Mme Claire TESMOINGT, adjoint administratif, pour exercer des fonctions de secrétariat à la Maison de l'Enfance Septmoncel Les Molunes-Lamoura, à raison de 3 heures hebdomadaires, à compter du 1er juin 2018 et pour une durée de 3 ans.

M. le Maire présente la convention détaillée des conditions de mise à disposition, stipulant notamment que Mme Claire TESMOINGT travaillera dans les locaux de la Mairie de Septmoncel les Molunes et aura pour principale tâche la gestion financière du budget annexe de la Maison de l'Enfance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le contenu de la convention de mise à disposition et autorise M. le Maire à la signer.

IV. TRAVAUX MAIRIE

M. le Maire rappelle les différents échanges relatifs au projet de réhabilitation du bâtiment "Le Presbytère" destiné à accueillir les services de la Mairie de la Commune nouvelle, un point multi-services et des salles annexes.

Tout en maintenant le projet d'acquisition au Diocèse de l'aile nord-ouest et la réhabilitation de l'aile centrale, il est proposé de réaliser une extension contiguë à l'aile sud-est, avec l'installation Rue Carnot d'un ascenseur qui permette l'accessibilité aux étages.

M. le Maire présente la projection financière suivante :

Coût des travaux	470 000,00 €
Estimation de la Maîtrise d'Oeuvre	70 500,00 €
Acquisition aile nord-ouest du bâtiment	90 000,00 €
Coût total de l'opération	630 500,00 €

Une esquisse de planning est ensuite exposée.

A l'issue des débats, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare être favorable à ce projet et autorise M. le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre auprès de plusieurs architectes et à solliciter les divers financements possibles, notamment l'Etat au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR).

V. GITE DE LA VIE-NEUVE : COMPTE RENDU COMMISSION

M. Denis GAILLARD rend compte des discussions de la Commission "Gîte de la Vie-Neuve" qui s'est réunie les 20 et 28/08/2018;

Après un bref rappel historique, il présente les avantages et les inconvénients de 3 options possibles:

1. Vente du gîte à un tiers,
2. Rénovation du gîte avec exploitation par un gérant,
3. Construction touristique neuve après vente du bâtiment existant.

Or, cette dernière option avec un projet de construction neuve incluant un restaurant ou une salle hors sac n'est pas réalisable sans une modification du Plan Local d'Urbanisme.

Considérant le manque d'accueils touristiques sur le secteur et l'intérêt du site, la commission opte pour une réhabilitation du gîte actuel, mais avec une meilleure maîtrise des coûts.

Après débats, il est proposé d'effectuer une évaluation financière du projet fondée sur l'étude initiale de SOLIHA avec ajout de 2 dalles, pour une capacité d'environ 30 lits.

VI. QUESTIONS DIVERSES

A) RENOUELEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN

Par délibération en date du 08/11/2016, la commune des Molunes a signé un contrat de maintenance pour les portes sectionnelles du garage communal avec la Société ASSA ABLOY. Ce contrat annuel arrivant à échéance, il y a nécessité à le renouveler.

Le Conseil Municipal prend acte du montant à régler pour la période du 08/11/2018 au 07/11/2019 : 204,88 HT, soit 245,86 TTC.

B) TOUR DU JURA 2019

Suite au vif succès de l'édition 2018, les organisateurs du Tour du Jura Cycliste préparent l'édition 2019 et sont à la recherche de communes ou d'intercommunalités souhaitant accueillir une étape.

Le coût est fixé à 6 000 € pour accueillir un départ et 8 000 € pour une arrivée.

Malgré la participation de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude à hauteur de 50 % de ce financement, le Conseil Municipal, à la majorité, n'est pas favorable à organiser cette manifestation.

C) INFORMATION MAISON M. Mme TESTUT

M. le Maire informe l'assemblée que la propriété de Mme Christine TESTUT-BOCCON et M. Jean-Yves TESTUT a été cédée à un privé avec un objectif de préservation du patrimoine, en laissant un droit de préférence à la commune de Septmoncel les Molunes pour mener à bien un projet d'intérêt public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte et accepte le droit de préférence à la commune.

D) RECENSEMENT COMMUNE SEPTMONCEL LES MOLUNES

Mme Claudie PILLARD rend compte d'une réunion de présentation des modalités du recensement.

La période de recensement aura lieu du 17/01/2019 au 16/02/2019 - 3 agents recenseurs devront être recrutés qui seront formés début janvier.

La nouveauté consistera à privilégier l'enregistrement des réponses par internet.

E) OPERATION BRIOCHES APEI

Mme Claudie PILLARD informe que la vente des brioches au profit de l'APEI aura lieu du 1er au 7 octobre 2018.

F) 100ème ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DE LA 1ERE GUERRE MONDIALE -1918-

M. Denis GAILLARD a collecté toutes les fiches d'identité des soldats des communes de Septmoncel et les Molunes ayant participé à la 1ère guerre mondiale, ainsi que les actes de décès. De même, il a relevé de nombreuses informations qui pourront faire l'objet d'une exposition aux Molunes et à Septmoncel lors de la commémoration du 11 novembre. A cet effet, la recherche de descendants serait intéressante.

Il est rappelé également que dans le cadre de la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale, le Souvenir Français propose aux maires d'organiser une cérémonie du souvenir au cours de laquelle sera planté un arbre "l'Arbre aux Valeurs".

En parallèle, les Jeunes Sapeurs-Pompiers apporteront la flamme de l'Arc de Triomphe sur tous les lieux de plantation, rappelant le souvenir des Morts.

G) SIDEC : PROPOSITION MISE EN CONCURRENCE DES FOURNISSEURS D'ELECTRICITE

M. Jean-Louis MICHARD fait part d'une nouvelle mise en concurrence pour 2019 de fournisseurs d'électricité par le groupement du SIDEC et les 7 autres Syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté.

Afin de pouvoir bénéficier des tarifs préférentiels, il est obligatoire d'être adhérent.

L'adhésion est de 30 €.

Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal sollicite M. Jean-Louis MICHARD pour obtenir des informations complémentaires.

H) CENTRALES VILLAGEOISES

Une réunion publique des différentes Centrales Villageoises s'est tenue à Septmoncel le 05/09/2018 qui avait pour objet la fusion des 5 groupes de travail du Haut-Jura. Un bureau a été élu en vue de la constitution d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

Actuellement, 23 bâtiments sont présélectionnés pour réaliser le projet de production solaire, dont le Cantou des Saphirs à Septmoncel. La demande porte également sur des toits plus petits de maisons privées.

I) FESTIVAL DES SOLIDARITES

La Semaine de la Solidarité Internationale devient le Festival des Solidarités qui aura lieu du 16/11/2018 au 02/12/2018.

M. Jean-Louis MICHARD informe que le festival commencera le 16/11/2018 par une conférence à la Maison du Parc donnée par un spécialiste des problèmes d'eau dans le monde.

J) LA POSTE - RETARD DISTRIBUTION JOURNAUX

M. Jean-Louis MICHARD signale des désordres dans la distribution du courrier (retards, erreurs de destinataires et non distribution du courrier).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité demande aux services courrier de Saint-Claude et, surtout, du département de prendre les mesures nécessaires pour que le service soit assuré selon les engagements de La Poste et conformément à sa fonction de service public.

K) MOLOKS - LE PRE FILLET

M. Daniel GRENARD fait part à nouveau des problèmes récurrents de mauvaises odeurs des moloks du Pré Fillet. Un nouvel emplacement continue à être recherché.

L) RD 25 - LA CERNAISE

M. Daniel GRENARD signale une portion de la route de la Cernaïse sans grillage où les cailloux glissent sur la route. M. le Maire propose de contacter les services du Département pour étudier la question.

M) PORTAGE DE REPAS

Le Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura (SMAAHJ) vient d'informer Mme Elisabeth ARBEZ-CARME que la Convention liant le Centre de Restaurant Elier à la commune de Septmoncel les Molunes était à la signature ... et que le portage des repas par la Poste ne saurait tarder.

N) INTERDICTION DE CIRCULER DANS LE SENS DESCENDANT RUE DU REPOS

M. le Maire informe qu'un courrier a été envoyé à tous les habitants de la Vie Neuve rappelant l'arrêté de 1991, interdisant la circulation dans le sens descendant de la Rue du Repos.

O) DEMOLITION ANNEXES MAISON REGARD

Les annexes de la Maison REGARD étant libérées, l'Entreprise DI LENA pourra intervenir pour leurs démolitions.

Séance levée à 23 h 45

Affiché le 27/09/2018

Le Maire

Raphaël FERRIN